

Conditions Générales de Vente (CGV) de Z-REGULATION



1. Champ d'Application

La société Z-REGULATION est spécialisée dans la vente de matériels de robinetterie industrielle (ci-après les "Produits"). Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à tous les contrats, devis, propositions techniques et commerciales ou commandes passés entre la société Z-REGULATION (ci-après "Z-REGULATION") et tout client professionnel (ci-après le "Client"), agissant pour leur propre compte ou pour celui d'un tiers professionnel. Toute commande de Produits à Z-REGULATION implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de Z-REGULATION. Sauf dispositions particulières convenues par écrit entre Z-REGULATION et le Client, les commandes adressées à Z-REGULATION seront soumises aux présentes CGV. Tout autre document, tel que les catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

2. Commandes

2.1. Définition

Par commande, on entend tout ordre portant sur les Produits figurant sur les tarifs de Z-REGULATION, accepté par Z-REGULATION et accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Dès réception, la commande est irrévocable.

2.2. Modification

2.2.1. Les commandes transmises à Z-REGULATION sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de Z-REGULATION.

2.2.2. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande ne pourra être prise en compte que si elle est faite par écrit, y compris par télécopie ou courrier électronique, et parvenue à Z-REGULATION au plus tard six jours après réception de la commande initiale. En cas de modification par le Client, Z-REGULATION ne sera pas tenue des délais convenus pour l'exécution de la commande.

3. Livraison

3.1. Délai de Livraison

Le délai de livraison des Produits est indiqué dans le Devis. Z-REGULATION fera de son mieux pour respecter ce délai, toutefois, il ne constitue pas un délai de rigueur. Les retards de livraison ne peuvent motiver l'annulation de la commande ni engager la responsabilité de Z-REGULATION, notamment en cas de retard imputable au Client, à un cas de force majeure ou à des circonstances hors de son contrôle (grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, etc.). Les retards de livraison ne donnent lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni à l'annulation de la commande.

3.2. Modalités de Livraison

La livraison est effectuée :

- par la remise directe des Produits à l'adresse du Client,
- par la remise en main propre au siège de Z-REGULATION, pour enlèvement par le Client, selon le moyen de livraison convenu dans le Devis et confirmé dans l'accusé de réception de commande. Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, même en cas de vente franco de port ou si le transport est organisé par Z-REGULATION. Le transfert des risques au Client intervient dès les opérations de déchargement des Produits dans le camion ou lors de la remise en main propre dans les locaux de Z-REGULATION.

3.3. Vérification des Produits

Il appartient au Client de vérifier l'état des colis à leur arrivée. En cas d'avarie ou de manquants, le Client doit effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les trois jours suivant la réception, conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de commerce. Une copie de cette lettre doit être envoyée simultanément à Z-REGULATION. À défaut, les Produits seront considérés acceptés par le Client sans recours possible contre Z-REGULATION.

4. Tarifs et Prix

4.1. Communication des Tarifs

Les tarifs sont disponibles à tout moment sur demande du Client.

4.2. Facturation

Sauf événement particulier, les factures sont établies et présentées lors de la mise à disposition des Produits.

4.3. Conditions de Prix

Tous nos prix s'entendent hors taxes et droits de douane, départ entrepôt (sauf franco de port consenti expressément par Z-REGULATION), emballage compris, sauf emballage spécifique demandé par le Client. Les commandes nécessitant une livraison expresse donneront lieu à une facturation spécifique.

4.4. Frais de Transaction Internationale

Le cas échéant, les frais de transaction internationale sont à la charge du Client.

5. Paiement

5.1. Modalités de Paiement

Les factures sont payables à la date d'échéance indiquée. Seul l'encaissement effectif des traites ou LCR est considéré comme paiement complet.

5.2. Non-Paiement

5.2.1. Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal, exigibles de plein droit et portées au débit du compte du Client sans rappel ou mise en demeure.

5.2.2. Z-REGULATION se réserve le droit de saisir le tribunal compétent pour faire cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

6. Clause de Réserve de Propriété

Le Client deviendra propriétaire des Produits après paiement complet de leur prix. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, incluant frais et intérêts de retard. En cas de non-paiement d'une facture, le Client doit, à première demande de Z-REGULATION, restituer les Produits impayés à ses frais et risques. Z-REGULATION peut unilatéralement faire dresser un inventaire de ses Produits impayés détenus par le Client, y compris chez un tiers dépositaire. Les Produits en stock de même nature seront présumés non payés. Le Client doit aviser immédiatement Z-REGULATION de tout état de cessation des paiements ou procédure collective. En cas de saisie ou intervention d'un tiers, le Client doit en aviser Z-REGULATION immédiatement. Les Produits non payés pourront être revendiqués même en cas de redressement judiciaire ou liquidation. En cas de récupération de Produits, Z-REGULATION ne restituera pas les acomptes perçus, ceux-ci étant compensables avec toute somme due par le Client.

7. Garantie

Z-REGULATION assure que les Produits sont conformes aux normes et réglementations applicables en France au moment de leur livraison. Certains Produits peuvent bénéficier d'une garantie du fabricant, précisée lors de la livraison, généralement limitée à 18 mois à partir de la date de livraison. La responsabilité de Z-REGULATION pour toute réclamation liée à une défaillance technique des Produits est limitée à 100% du montant de la commande concernée. Les dommages indirects subis par le Client, tels que la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner ou toute réclamation de tiers, sont exclus de toute demande de dédommagement.

8. Retours - Reprises

Sauf en cas de défaut de fabrication, les Produits vendus par Z-REGULATION ne peuvent être ni repris ni échangés, sauf accord spécifique avec Z-REGULATION. Si une reprise est acceptée, son montant sera déterminé en fonction de l'état des Produits, de leur emballage et de leur potentiel commercial. Le Client est responsable de tous les frais et risques liés au retour des Produits.

9. Clause Attributive de Juridiction

Toute contestation relative à une fourniture ou à son règlement relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon, quelles que soient les conditions de vente, de livraison et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le Client renonce à se prévaloir de toute autre clause attributive de juridiction figurant dans ses documents contractuels ou ceux d'un tiers. Le droit applicable au présent contrat est le droit français.

Z-REGULATION S.A.S
01150 SAINT VULBAS
Avril 2024